



## Quel soutien aux familles ?

La mission prioritaire de l'Unafam est d'apporter un soutien aux familles.

Celui-ci commence dans les délégations, par un accueil par des pairs formés. Il est à noter que peu d'associations peuvent se prévaloir d'accueillir ainsi, sur tout le territoire français, des familles dont un proche

est touché par la maladie.

En parfaite complémentarité, le Service Ecoute-Famille, composé de psychologues, le service social, le service juridique, et un psychiatre peuvent être sollicités aussi souvent que nécessaire.

À cela s'ajoutent des groupes de paroles organisés localement, des publications pour comprendre la maladie, les dispositifs en lien avec la maladie et le handicap psychique, et des formations organisées au plus proche des familles afin qu'elles puissent acquérir des repères et pour les amener à prendre du recul par rapport au vécu de la maladie, à reprendre « confiance en elles et en leurs acquis ».

Ces réponses sont très importantes.

Je souhaite que nous développiions aussi de nouvelles réponses aux besoins qui apparaissent ou à ceux auxquels nous n'avons pas pu répondre jusqu'alors.

Ainsi, nous avons constaté que des familles beaucoup plus jeunes venaient dans nos accueils, leur enfant ou adolescent les inquiètent et ils souhaitent pouvoir en parler et être orientés.

Pour répondre au mieux à ces familles, il a été décidé de compléter la formation de nos accueillants bénévoles. Une première session aura lieu en décembre.

De même, nous avons noté un besoin d'information et de formation de familles qui, à un moment, décident, parce que cela devient nécessaire, d'assurer une mesure de protection de leur proche. Nous avons pris acte de ce besoin et une journée de formation est à l'étude.

Tous, nous sommes préoccupés par le devenir de notre enfant ou conjoint quand nous ne serons plus là. Un ouvrage vient d'être réactualisé, il a été réalisé par des bénévoles aidés par des professionnels. Un premier tome sur les ressources et le logement sera bientôt disponible, suivi d'un second sur la gestion du patrimoine et la protection.

D'autres sujets sont là, prégnants, nous allons les étudier, avec l'objectif d'apporter un soutien continu aux familles.

Bien à vous,

Béatrice Borrel  
Présidente

## HOMMAGE

À L'OCCASION DE LA TOUSSAINT, L'UNAFAM SOUHAITE FAIRE PART DE SES PLUS SINCÈRES PENSÉES POUR LES FAMILLES QUI ONT PERDU UNE PERSONNE PROCHE. NOUS TENONS AUSSI À LES REMERCIER POUR LEUR GÉNÉROSITÉ À TRAVERS LES QUÊTES AUXQUELLES ELLES ONT PARTICIPÉ ET LES LEGS AUXQUELS ELLES ONT CONSENTI, PRÉCIEUX POUR L'UNAFAM ET L'ACCOMPLISSEMENT DE SES MISSIONS.

## RSDAE ET DISCRIMINATION : L'UNAFAM INTERPELLE LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le 14 octobre dernier, l'Unafam a été reçue par Patrick Gohet, adjoint au Défenseur des Droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, et Fabienne Jegu, Responsable santé /handicap au sein de la Direction des affaires juridiques.

L'objectif de l'Unafam au cours de ce rendez-vous : **présenter des cas flagrants de discrimination du fait de l'application du décret sur la Restriction Substantielle Durable d'Accès à l'Emploi (RSDAE).**

Pour rappel, la RSDAE est une disposition qui a pour but d'évaluer la capacité, ou l'incapacité, pour une personne adulte handicapée d'accéder à un emploi. C'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), attachée à la Maison Départementale du Handicap (MDPH), qui est chargée d'évaluer la RSDAE. Votée en 2007, le décret

d'application\* n'a été publié que 4 ans plus tard, le 18 août 2011.

**La circulaire relative à ce décret a donné lieu à plusieurs cas de discrimination :**

- ▶ **AAH refusée** à des personnes n'étant pas inscrites dans une **démarche avérée d'insertion professionnelle** (alors qu'elles ne peuvent pas travailler),
- ▶ **AAH supprimée à des personnes orientées en ESAT** mais qui n'ont pas effectivement pu intégrer d'établissement du fait du délai d'attente et du nombre de places limité,
- ▶ **AAH différentielle non-accordée si la personne travaille à mi-temps** ou plus.

L'Unafam a présenté trois cas relevés dans les délégations représentatifs de ces discriminations.

Patrick Gohet et Fabienne Jegu partagent avec l'Unafam l'idée que

**c'est la rédaction du décret qui pose problème.**

Deux actions ont donc été proposées par le Défenseur des Droits :

- ▶ Les personnes concernées ne doivent pas hésiter à **déposer un recours auprès du Défenseur des Droits**. En fonction des cas, plusieurs voies de recours existent. Les services juridiques du Défenseur des Droits peuvent orienter les demandeurs vers les bonnes juridictions et aider au montage des dossiers.
- ▶ **Le Défenseur des Droits pourrait prendre une position sur le décret (RSDAE)** et ainsi soutenir l'Unafam dans son action auprès de Ségolène Neuville.

Nous vous tiendrons informés des actions concrètes engagées suite à ces propositions.

\* **CIRCULAIRE N° DGCS/SD1/2011/413 du 27 octobre 2011 relative à l'application du décret**

## AAH ET PROJET DE LOI DE FINANCES 2016 : UNE VICTOIRE POUR LES PERSONNES CONCERNÉES

Lors de la dernière Lettre de la Présidente, l'Unafam vous faisait part de sa **mobilisation concernant la prise en compte des revenus d'épargne non imposables pour le calcul de l'AAH** prévue par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2011.

**Notre voix, unie à celle des autres membres du Comité d'Entente, a été entendue** : le 3 novembre, le gouverne-

ment a annoncé le **retrait de cette mesure** scandaleuse pour les personnes concernées, dont les ressources sont déjà très souvent faibles.

L'Unafam se félicite de ce retrait et tient à rappeler qu'elle n'aura de cesse de défendre les intérêts communs des personnes concernées par le handicap psychique et de leurs proches.

## LES NOUVELLES NOMINATIONS DANS LES DÉLÉGATIONS

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 14 octobre et ont approuvé les nominations suivantes :

- ▶ **Loiret** : nomination de Jean-Marie Aurouze;
- ▶ **Haute-Savoie** : nomination de Françoise Gazik;
- ▶ **Nord** : nomination de Marie Pillet,
- ▶ **Essonne** : nomination de Dominique Ergand;

- ▶ **Seine-Maritime** : prolongation du mandat de Marie-Christine Mangane;
- ▶ **Loire-Atlantique** : nomination d'Odile Sampeur;
- ▶ **Ardennes** : prolongation du mandat de Françoise Gobert;
- ▶ **Sarthe** : prolongation du mandat de Christine Thomas;
- ▶ **Manche** : nomination de Philippe Nivière.

## TROIS NOUVELLES THÉMATIQUES DE RÉFLEXION À L'UNAFAM

L'Unafam a souhaité lancer **trois nouveaux laboratoires de réflexion sous formes de Groupes de travail internes** : le Groupe **«Exclusion, rue, prison»** aura pour objectifs de réaliser un état des lieux de la situation et de doter les délégations d'outils pour leur permettre d'accueillir les familles concernées par ce problème ; le Groupe **«Education»** mettra en place des actions de déstigmatisation, de prévention et de formation auprès des personnels de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et auprès des élèves/étudiants ; le Groupe **«Psychoéducation, troubles bipolaires»** visera à améliorer les services rendus par l'Unafam en proposant une psychoéducation à destination des proches de malades bipolaires.

## L'UNAFAM REPRÉSENTÉE AU CNIGEM

**Le Conseil d'Administration a validé la représentation de l'Unafam au CNIGEM** par Jean-Claude Davidson, en lien avec Xavier Mersch, administrateur.

Pour rappel, le **CNIGEM** ou **« Collectif National InterGEM »**, a été fondé en 2009 par la Fnapsy, l'Unafam et Croix Marine. Outre ses trois fondatrices, ses autres membres adhérents sont les GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle). Le CNIGEM a pour missions : de promouvoir l'entraide entre les GEM (proposer des lieux de parole, d'échange, de formation aux adhérents, animateurs salariés, parrains...) ; d'être une interface auprès des pouvoirs publics, de nos fédérations ou unions et des acteurs de terrain ; d'interroger, partager et être force de proposition.

*[Plus d'informations sur le site Internet du CNIGEM](#)*

# FOCUS

## LA CONTENTION ET L'ISOLEMENT : DES PRATIQUES QUI DOIVENT ÊTRE VÉRITABLEMENT RÉINTERROGÉES

Dans le cadre du projet de loi Santé qui sera bientôt définitivement adopté, **l'Unafam a souhaité faire part de sa position sur la contention et l'isolement via un communiqué largement diffusé auprès des médias le 3 novembre 2015** :

L'isolement et la contention constituent des **zones d'ombre** de la psychiatrie, à cet égard les observations communiquées par les représentants de l'Unafam dans les CDSP font état de situations indignes dans certains établissements. L'Unafam ne peut accepter cette situation et souhaite que le corps médical s'oriente vers la suppression de ces pratiques.

L'Unafam s'appuie notamment sur des études comparatives entre les protocoles de soins en usage en France et ceux mis en place dans d'autres pays pour faire face à des situations de crise et/ou d'agressivité d'un patient. L'unafam constate que les rares études réalisées mettent l'accent sur les nombreux effets indésirables de la contention mais ne permettent pas de prouver son efficacité thérapeutique.

L'humiliation ne constitue pas un acte de soin. L'accompagnement doit permettre au patient de retrouver son auto-contrôle, son estime de soi et de faire face à ses propres angoisses et celles générées par les actes thérapeutiques.

**Un processus soutenu de révision des pratiques doit être réalisé**, celle-ci permettra d'élaborer dans un délai acceptable un guide de bonnes pratiques dans chaque établissement, en identifiant les actions de prévention qui

ont été mises en place et celles qui auraient dû l'être pour éviter le recours à la contention et à l'isolement. La mise en œuvre, également immédiate d'un registre des mises en isolement et en contention **tel que prévu dans l'article 13 quater de la future loi de Santé** constitue un impératif qui sera révélateur de l'état d'engagement de chaque établissement en ce domaine.

De même, l'Unafam met en garde contre d'autres excès : **la contention chimique ne doit pas devenir une alternative à la contention physique**. Les traitements, qu'ils soient médicamenteux ou non, ont pour objectif de diminuer la souffrance de la personne soignée. Ils doivent prendre en compte de manière exclusive l'état du patient et non pas répondre à un objectif administratif

**L'Unafam demande que les instances institutionnelles promeuvent une prévention** très en amont de l'utilisation de la contention et de l'isolement par :

- ▶ la formation des équipes à la prise en charge de l'agitation et de l'agressivité,
- ▶ l'octroi de moyens adaptés,
- ▶ la sensibilisation aux principes de droits et de respect de la dignité des patients.

**Enfin, la condition du soin, c'est sa décence**. L'Unafam demande que la dignité de la personne soignée soit respectée tant dans le choix des lieux dans lesquels elle est contrainte, que dans les gestes médicaux qui lui sont appliqués.

## UNE ENQUÊTE SUR L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES ADULTES HANDICAPÉS PSYCHIQUES

L'Observatoire national des aides humaines, porté par l'association Handéo, conduit actuellement une **étude nationale** sur l'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap psychique par des **services d'aide à domicile**. Sa réalisation a été confiée à l'Association Nationale des CREAL (Centres Régionaux pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée).

L'objectif de cette étude est l'amélioration des interventions des services à domicile auprès des personnes en situation de handicap psychique et une meilleure prise en compte de leurs attentes et de celles de leurs proches.

**Pour participer à l'enquête, cliquez sur ce lien.**

L'enquête est ouverte jusqu'au 13 décembre 2015 pour les usagers et **jusqu'au 30 novembre 2015 pour les aidants.**

## LA PSYCHIATRIE, OUBLIÉE DU PRIX NOBEL ?

Un article du quotidien *Le Monde* daté du 12 octobre 2015 intitulé « *La psychiatrie, oubliée des Nobels ?* » marquait l'**absence de récompenses en matière de psychiatrie, qui ne compte que 3 Nobel de médecine depuis 1901.** [Rendez-vous sur ce lien pour lire l'intégralité de l'article](#)

Comme le souligne Marie-Odile Krebs, Directeur de recherche à l'Hôpital Sainte-Anne, « *une véritable prévention des maladies psychiatriques ; la compréhension de leur hétérogénéité et de leur diversité ; et des solutions pour restaurer la plasticité cérébrale afin de faciliter la récupération, la « résilience », pourraient un jour valoir un Nobel. Ces défis*

*restent à relever. »*

S'il est vrai que d'autres découvertes capitales dans le domaine de la psychiatrie auraient mérité le Nobel de médecine, force est de constater que cette situation reflète très certainement l'**insuffisance des moyens** alloués à la recherche en psychiatrie. Un autre sujet sur lequel l'Unafam se mobilise fortement avec la création d'un **Prix Recherche Unafam 2016**, dont nous vous tiendrons informés très prochainement.

## CONCOURS D'ART POSTAL UNAFAM 2015 : ET LES GAGNANTS SONT..



Les participants posent avec leurs œuvres. Photo © AMP

La remise des prix du 2<sup>ème</sup> concours d'art postal Unafam organisé en partenariat avec le Musée de la Poste a eu lieu le **10 octobre dernier à l'occasion de la Journée mondiale pour la santé mentale à la Philharmonie de Paris.**

L'Unafam a souhaité faire intervenir un pianiste au cours de la cérémonie et a **proposé au Clubhouse de mettre en avant un de ses membres mélomanes.** C'est ainsi que nous avons rencontré Marc. Celui-ci a gratifié le public et les organisateurs de ses compositions inspirées et inspirantes à l'occasion de ce concert surprise. De mélodies rêveuses en *boogies* enflammés, le public a été transporté lors de ce concert et Marc a été applaudi avec ferveur à la fin de sa prestation.

Les œuvres et le nom des heureux gagnants ont été dévoilés lors de la remise des prix. [Vous pouvez les découvrir sur le site Internet de l'Unafam.](#)

## AGENDA

### JOURNÉES CINÉMA ET PSYCHIATRIE - ACCORDS D'ÂGES

Le Centre Hospitalier Le Vinatier organise les **5<sup>èmes</sup> journées Cinéma & Psychiatrie les 17 et 18 novembre 2015** avec des projections-débats sur le thème : « Accords d'âges - Santé mentale et génération ».

Lieu : Centre social, amphithéâtre de l'IFSI, Ferme du Vinatier - CH Le Vinatier - 95 Boulevard Pinel - 69500 Bron.

[Informations et inscriptions sur le site Internet du Vinatier](#)

### AVEC LES «USAGERS»...

Les Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH) organisent un colloque à l'occasion de leurs 60 ans sur le thème «**Avec les «usagers». Inventer des pratiques plus démocratiques : former, réorganiser, coordonner...**» le **jeudi 12 novembre 2015** à la Cité internationale universitaire - 17, bd Jourdan - 75014 Paris.

[Inscription et renseignements sur le site Internet des ASH](#)

### QU'EST-CE QUI BOUGE EN PSYCHIATRIE ?

Le **7<sup>ème</sup> colloque soignant** organisé par l'EPSAN (Établissement Public de Santé Alsace Nord) intitulé « Qu'est-ce qui bouge en psychiatrie ? / innovation-évolution-révolution » aura lieu le **jeudi 19 novembre 2015** de 8h30 à 17h dans la

Salle de conférences de l'EPSAN à Brumath.

*Inscription et renseignements : 03 88 64 61 51 - [site Internet de l'EPSAN](#)*

### 2<sup>ÈME</sup> CONGRÈS FRANCOPHONE DE LA MÉDECINE DE LA PERSONNE

Le 2<sup>ème</sup> Congrès francophone de la médecine de la Personne se tiendra du **vendredi 20 au samedi 21 novembre 2015 à Poitiers** - Auditorium du musée Sainte-Croix (face à l'Espace Pierre Mendès-France), rue Pascal Le Coq - 86000 Poitiers. Il aura pour thème : « Parler, parler au patient, parler au soignant de et autour de la maladie ».

[Pour davantage d'informations, consultez le site de l'Observatoire francophone de la médecine de la personne \(OFMP\).](#)

### LA BIENNALE DES AIDANTS

Le **10 décembre 2015** se tiendra, à la Cité Internationale Universitaire de Paris, la 2<sup>ème</sup> édition de la Biennale des Aidants. Ce colloque organisé par L'Association Française des Aidants traitera **de la connaissance à la reconnaissance à 360°** : la reconnaissance par la société, par les politiques publiques, par les professionnels, entre pairs, par les personnes malades, etc.

*Renseignements et inscription : [aide@aidants.fr](mailto:aide@aidants.fr)*

## FOIRE AUX QUESTIONS SERVICE SOCIAL

### A quoi servent les compléments de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ?

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le montant de l'AAH a été augmenté de 7,66€ (807,65€).

► **Le complément de ressources (CPR)** est attribué à une personne en situation de handicap lorsque la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaît son incapacité à travailler. Il compense l'absence de ressources professionnelles et s'ajoute à l'AAH, pour constituer la garantie de ressources aux personnes handicapées (GRPH).

### Conditions d'attribution du CPR :

- percevoir l'AAH à taux plein ou en complément d'un avantage d'invalidité, de retraite, de rente d'accident du travail et /ou une Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI),
- avoir une capacité de travail évaluée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), inférieure à 5 % du fait du handicap,
- avoir un taux d'incapacité d'au moins 80 %,
- ne pas avoir perçu de revenu à caractère professionnel depuis un an à la date du dépôt de la demande de complément,

- avoir un logement indépendant.

► **La majoration pour la vie autonome (MVA)** est destinée à une personne qui pourrait travailler mais qui ne trouve pas d'emploi à cause de sa situation de handicap. La finalité de la MVA est de lui permettre de faire face à ses dépenses liées au logement. Ces deux compléments ne sont pas cumulables.

**Conditions d'attribution de la MVA :** identiques à celles du CPR, à ceci près que la personne concernée doit être bénéficiaire d'une aide au logement.

Pour toute information complémentaire, contactez Isabelle Debiasi, Assistante sociale Unafam - [servicesocial@unafam.org](mailto:servicesocial@unafam.org)

## ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE UNAFAM

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoir-faire efficaces. Ces Ateliers ont pour objectif d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

**Prospect Famille est ouvert à**

**toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, adhérente ou non à l'Unafam. Composé de 10 modules, il dure 20 heures.**

**Informations et inscriptions auprès de vos délégations.**

### Prochains ateliers :

- Orléans (45) : 6, 7 et 8 novembre
- Saint-Nom-la-Bretèche (78) : 14, 15 et 28 novembre
- Chambéry (73) : 14, 21 et 28 novembre
- Bourg-en-Bresse (01) : 14, 21 et 28 novembre
- Saint-Etienne (42) : 14, 21 et 28 novembre
- Créteil (94) : 20, 21 et 28 novembre
- Perpignan (66) : 27, 28 et 29 novembre
- Montlignon (95) : 21, 22 novembre et 5 décembre
- Le Mans (72) : 28 novembre, 5 et 12 décembre
- Blois (41) : 22, 23 et 24 janvier 2016
- Bois-Colombes (92) : janvier 2016

## FORMATION «TROUBLES PSYCHIQUES»

La formation «Troubles psychiques» permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département. Cette formation d'une journée est gratuite. Elle s'adresse aux proches de malades psychiques, qu'ils soient adhérents ou non à l'Unafam. Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

**Informations et inscriptions auprès de vos délégations.**

### Prochaines sessions :

- Caen (14) : 7 novembre
- Evreux (27) : 7 novembre
- Eaubonne (95) : 11 novembre
- Paris (75) : 14 novembre
- Bordeaux (33) : 14 novembre
- Chambéry (73) : 21 novembre
- Valence (26) : 21 novembre
- Lyon (69) : 28 novembre
- Poitiers (86) : 28 novembre
- Abbeville (80) : 28 novembre
- Grenoble (38) : 5 décembre
- Rouen (76) : 5 décembre
- Amiens (80) : 5 décembre
- Le Mans (72) : 9 décembre
- Amiens (80) : 12 décembre
- Tournon (07) : 17 décembre
- Nantes (44) : 9 janvier 2016

« Prospect nous amène à une prise de conscience de la nécessité de changer nous-mêmes, grâce à la participation constructive de chacun dans un groupe très riche en qualités humaines ! »



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES  
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

12, villa Compoint 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 30 43  
Fax : 01 42 63 44 00  
Écoute-famille : 01 42 63 03 03

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE